

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Commerciale Import-export du Cap-Bon « El Karama »

Siège social : 63, Avenue Bir Challouf - Nabeul

La société Commerciale Import-export du Cap-Bon « El Karama » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mars 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Insaf ELFEHEM.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		17 176	17 176
Amortissements Immobilisations incorporelles		<u>(17 176)</u>	<u>(17 176)</u>
Valeurs Nettes	A1	-	-
Immobilisations corporelles		1 970 010	1 969 809
Amortissements Immobilisations corporelles		<u>(761 196)</u>	<u>(745 903)</u>
Valeurs Nettes	A1	1 208 814	1 223 906
Immobilisations financières		1 409 260	1 433 060
Provisions Immobilisations financières	A2	<u>(385 172)</u>	<u>(394 872)</u>
Valeurs Nettes		1 024 088	1 038 187
Total des actifs immobilisés		2 232 902	2 262 093
Total des actifs non courants		2 232 902	2 262 093
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	A3	111 182	137 622
Provisions Stocks		<u>-</u>	<u>-</u>
Valeurs Nettes		111 182	137 622
Clients et comptes rattachés	A4	996 650	1 028 366
Provisions Clients		<u>(483 606)</u>	<u>(483 606)</u>
Valeurs Nettes		513 044	544 760
Autres actifs courants	A5	226 095	336 249
Provisions autres actifs courants		<u>(35 132)</u>	<u>-</u>
Valeurs Nettes		190 963	336 249
Placements et autres actifs courants		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	A6	44 188	71 606
Provisions liquidités et équivalents de liquidités		<u>(9 054)</u>	<u>(9 054)</u>
		35 134	62 552
Total des actifs courants		850 323	1 081 182
TOTAL DES ACTIFS		3 083 225	3 343 276

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/12/2021	31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		203 295	203 295
Réserves		1 834 436	1 834 436
Résultats reportés		(2 560 994)	(1 815 918)
Modifications comptables		(537 996)	(537 996)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(1 061 259)	(316 184)
Résultat de l'exercice		(518 807)	(745 075)
Total des capitaux propres avant affectation	B	(1 580 066)	(1 061 259)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		9 643	22 500
Provisions pour risques et charges	B1	352 197	1 824
Total des passifs non courants		361 840	24 324
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	C1	1 092 530	1 148 293
Autres passifs courants	C2	2 150 681	2 086 718
Concours bancaires et autres passifs financiers	C3	1 058 240	1 145 200
Total des passifs courants		4 301 451	4 380 211
Total des passifs		4 663 291	4 404 535
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 083 225	3 343 276

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/12/2021	31/12/2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	D1	4 997 920	5 365 546
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		4 997 920	5 365 546
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats d'approvisionnement consommés	D2	4 684 397	5 055 843
Charges de personnel	D3	200 696	257 030
Dotations aux amortissements et aux provisions		400 798	574 910
Autres charges d'exploitation	D4	184 489	192 656
Total des charges d'exploitation		5 470 380	6 080 439
Résultat d'exploitation		(472 460)	(714 893)
Charges financières nettes	D5	(5 707)	(8 582)
produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	D6	(145 927)	(32 996)
Autres gains ordinaires	D7	117 365	24 338
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(506 729)	(732 133)
Impôts sur les bénéfices		(11 878)	(12 742)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(518 607)	(744 875)
Eléments extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)		(200)	(200)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(518 807)	(745 075)
Effet des modifications comptables		-	(532 871)
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(518 607)	(1 277 946)

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisiens)

	<u>Exercice clos au 31 Décembre</u>	
	2021	2020
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	<518 807>	<745 075>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	400 798	574 910
Variation des :		
- stocks	26 440	<17 095>
- créances	31 715	<307 401>
- autres actifs courants	110 154	140 796
- fournisseurs et autres dettes	<55 762>	741 332
- autres passifs	24 099	<45 178>
- reprise sur provision	<9 700>	
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	8 937	342 290
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. Corpo. et incorpo.	<201>	-
Encaissements provenant de la cession d'immob.corpo. et incorpo.		319 384
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	23 800	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. Corpo. et incorpo.		-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	23 599	319 384
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts		
Remboursement d'emprunts	<12 857>	<12 857>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<12 857>	<12 857>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
VARIATION DE LA TRESORERIE	19 679	648 817
Trésorerie au début de l'exercice	<1 019 186>	<1 668 003>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<999 506>	<1 019 186>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2021
(Exprimées en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société de «EL KARAMA SA» est une société anonyme créée en 1963, elle est régie par les statuts et par les dispositions du code des sociétés commerciales.

NOTE 2 : ACTIVITE

La société « EL KARAMA SA» a pour objet principal le commerce en gros des divers produits

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du nouveau système comptable des entreprises, conformément aux principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers de la société comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie élaborés selon les modèles autorisés et les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3-2 Immobilisations Corporelles :

Figurent sous cette rubrique, les actifs immobilisés destinés à être utilisés par la société pour ses propres besoins ou ceux de son activité.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties linéairement sur la base de la durée de vie probable de chaque bien selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Construction	5%
Equipement de bureau	10 %
Matériel Informatique	15 %
Inst. Tech. Mat & outillage	10%
IAA de construction	10%
Matériel de transport	20 %

3-3 Immobilisations financières :

Figurent sous cette rubrique, des cautionnements liés aux contrats de location.

3-4 Frais préliminaires :

Ce sont des frais engagés par la société au moment de sa création (frais de constitution).

Ces frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

3-5 Unité monétaire :

Les états financiers de la société « **EL KARAMA SA** » sont libellés en Dinars Tunisiens.

3-6 Stock

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du dernier coût d'achat. La méthode de comptabilisation retenue par la société est celle de l'inventaire intermittent.

La comptabilisation des stocks se fait conformément à la méthode de l'inventaire intermittent selon laquelle les achats sont considérés comme étant des charges et les stocks sont calculés d'une manière extra-comptable à la date de clôture des comptes prise en compte des résultats obtenus lors des inventaires physiques.

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU**BILANA/ ACTIFS****NOTE A1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **1 208 814 DT** contre **1 223 906 DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020**(En Dinars Tunisiens)**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			VCN		
	2020	Acquisitions	Cessions	Régul	2021	2020	Dotations	Régul	2021	2021
Logiciels	17 176	-	-	-	17 176	17 176	-	-	17 176	-
Total des immo. incorporelles	17 176	-	-	-	17 176	17 176	-	-	17 176	-
TERRAINS NUS	1 184 256	-	-	-	1 184 256	-	-	-	1 184 256	-
CONSTRUCTION EN COURS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I A A DES CONSTRCT	172 392	-	-	-	172 392	145 372	9 935	-	155307	17 085
INST TECHNIQ.MAT OUTILL	42 236	-	-	-	42 236	39 414	874	-	40288	1 948
MAT DE TRANSPORT DE BIENS	265 904	-	-	-	265 904	265 904	-	-	265904	-
EQUIPEMENTS DE BUREAU (MMB)	78 008	201	-	-	78 209	73 831	1 426	-	75257	2 952
MATERIEL INFORMATIQUE	103 833	-	-	-	103 833	100 547	1 651	-	102198	1 635
IMMOBILISAT EN COURS	937	-	-	-	937	-	-	-	-	937
IMMOB.A STATUT JURIDIQ.PART.M.TRANSPORT	122 242	-	-	-	122 242	120 834	1 408	-	122242	-
Total des immobilisations corporelles	1 969 809	201	-	-	1 970 010	745 902	15 294	-	761 196	1 208 814
TOTAL	1 986 985	201	-	-	1 987 186	763 078	15 294	-	778 372	1 208 814

NOTE A2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **1 024 088DT** contre **1 038 187 DT**

au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>29/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
TITRE DE PARTICIPATONS	2.1	1 403 970	1 413 670
PRÊT AU PERSONNEL	2.2	5 290	4 390
DEPOT CAUTIONNEMENT VERSES		-	15 000
TOTAL		1 409 260	1 433 060
PROVISION TITRES DE PARTICIPATIONS		<385 172>	<394 872>
Total Net		<u>1 024 088</u>	<u>1 038 187</u>

A2.1. TITRE DE PARTICIPATONS

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
TITRE DE PARTICIPATONS STE ELKARAMA (SNCD)		1 399 920	1 399 920
TITRE DE PARTICIPATONSSOGECEUR		4 050	4 050
TITRE DE PARTICIPATONS STE MAGASIN EL KARMA		-	9 700
Total		<u>1 403 970</u>	<u>1 413 670</u>

Note A2.2. PRÊT AU PERSONNEL

<u>Désignation</u>		<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
MARZOUK KARIM		359	359
DEBBECH MOHAMED		131	131
ESSAFI HMIDA		3 151	3 151
RAMZI BAHROUN		600	600
MONIA BT OTHMANI		900	-
FAYCAL TROUDI KELIBIA		150	150
Total		<u>5 290</u>	<u>4 390</u>

NOTE A3 : STOCKS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **111 182 DT** contre un solde de **137 622DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Scolaires		15 222	15 550
boissons		95 410	120 723
Divers		550	643
Alimentation siège		-	706
Total		<u>111 182</u>	<u>137 622</u>

NOTE A.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **513 044 DT** contre un solde de

544 760 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients divers	434 625	466 005
Clients douteux	483 925	483 262
Clients effets à recevoir	78 100	79 100
Total	996 650	1 028 366
provision clients effets à recevoir	<345>	<345>
provision clients douteux	<483 262>	<483 262>
Total	<483 606>	<483 606>
Total net des clients et comptes rattachés	<u>513 044</u>	<u>544 760</u>

NOTE A5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **190 963 DT** contre un solde de **336 249 DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Autres débiteurs divers	6 702	140 603
Charges Constatées d'avance	8 988	8 761
Compte d'attente	35 132	35 132
Crédit d'impôt	29 474	29 474
Fournisseurs créances pour emballages	92 457	91 131
Personnel avances & comptes	5 257	5 257
Retenue à la source	47 975	25 892
STE EL KARAMA MARKET (en cours de consti	110	-
Total	<u>226 095</u>	<u>336 249</u>
Provision compte d'attente	<35 132>	-
Valeur comptable nette	<u>190 963</u>	<u>336 249</u>

NOTE A6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à **35 134 DT** contre un solde de **62 552DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
CHEQUES A ENCAISSER	40 812	63 803
EFFET A L'ESCOMPTE	-	4 404
B N A NABEUL 027 0115 005690	3 215	3 215
BIAT	10	10
BTL NABEUL 6997	84	3
CAISSE	67	171
Total	44 188	71 606
PROV POUR DEP CHEQ A ENCAISSER	<9 054>	<9 054>
Total Net	<u>35 134</u>	<u>62 552</u>

B/ CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2021 à 1 579 866 DT contre 1 061 259 DT au 31 décembre 2020 et détaille comme suit :

NOTE B: CAPITAUX PROPRES

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Capital social	203 295	203 295
Réserves	1 834 436	1 834 436
Résultats reportés	<2 560 994>	<1 815 918>
Résultat de l'exercice	<518 607>	<745 075>
Modifications comptables	<537 996>	<537 996>
Total	<1 579 866>	<1 061 259>

NOTE B.1 : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

<u>DESIGNATION</u>	<u>Capital social</u>	<u>Autres capitaux propres</u>	<u>Réserves légales</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Modifications comptables</u>	<u>Total</u>
<u>Situation au 31/12/2020</u>	<u>203 295</u>	<u>0</u>	<u>1 834 436</u>	<u><1 815 919></u>	<u><745 075></u>	<u><537 996></u>	<u><1 061 259></u>
Affectation du résultat 2020	-	-	-	<745 075>	745 075	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	<518 807>	-	<518 807>
Distribution dividende	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables 2021	-	-	-	-	-	-	-
<u>Situation au 31/12/2021</u>	<u>203 295</u>	<u>0</u>	<u>1 834 436</u>	<u><2 560 994></u>	<u><518 807></u>	<u><537 996></u>	<u><1 580 066></u>

NOTE B1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
	1 824	1 824
Provision au titre de l'impôt à payer	B1.1 350 373	-
Total	352 197	1 148 293

B1.1 Provision au titre de l'impôt à payer : la société a provisionné le risque de paiement d'impôt et taxes supplémentaires suite à la vérification fiscale dont elle a fait l'objet.

C/ PASSIFS

NOTE C1 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 1 092 530 DT contre un solde de

1 148 293DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fournisseurs locaux	C1.1 809 435	880 747
Fournisseurs effets à payer	283 095	267 546
Total	1 092 530	1 148 293

NOTE C1.1 : Fournisseurs locaux

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Société "SFBT"	508 708	508 708
MAGRO	30 157	30 157
SONOBRA	21 444	21 444
STICAP	15 117	15 117
MINOTERIE SOUKRA-LE CERF	22 621	22 621
AGRIMED (SAFI)	16 475	16 475
TUNIS DIST (matinel)	57 698	57 698
divers autres Fournisseurs	137 215	208 527
Total	<u>809 435</u>	<u>880 747</u>

NOTE C2 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à **2 150 681 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **2 086 718 DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
CLIENTS AVANCES ET ACOMPTEES		1 178	-
CLIENTS DETTES POUR EMBALLAGES		96 658	93 577
Personnel avances & comptes		3 000	
personnel rémunérations dues		29 226	24 803
CSS à payer		200	200
ETAT I/S A PAYER		11 878	-
Etat impôts et taxes		1 092 536	1 018 205
Société SNCD		-	26 853
comptes courants associés	C2.1	446 590	446 590
dividendes à payer		80 345	80 345
CNSS		83 932	109 652
Autres créiteurs divers	C2.2	28 386	38 270
Rémunération Présidente du Conseil d'Administration		72 529	52 500
Charges à payer		17 000	8 500
régies accreditif		187 223	187 223
TOTAL		<u>2 150 681</u>	<u>2 086 718</u>

C.2.1 Comptes courants associés :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
COMPTE COURANT ASSOCIE M ^{me} Sameh GUIRAS	40 000	40 000
COMPTE COURANT ASSOCIE M. Rached SADDADI	406 590	406 590
Total	<u>446 590</u>	<u>446 590</u>

C.2.2 Autres créiteurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
SAMIR BEN MED HAOUET	4 313	5 750
AUTRES CREDITEURS DIVERS	17 568	17 568
LOYERS HERITES CHELY	46	46
LOYER MEFTEH TRABELSI	1 192	1 192
CREDITEURS DIVERS HERITES CHELLY	225	225
Compte d'attente honoraires FAYCAL SADDADI	-	12 329
VACATION HABIB ABDELWAHED	3 882	-
	1 160	1 160
Total	<u>28 386</u>	<u>38 270</u>

NOTE C3 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève à **1 058 240 DT** au 31 décembre 2021 contre **1 145 200DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ECHEANCE A -D1 AN / EMPRUNTS UBCI	-	39 864
ECHEANCE A -D 1 AN / EMPRUNTS BNA	1 687	1 687
ECHEANCE A-D1AN /EMPRUNTS AMENAG	12 857	12 857
B N A NABEUL.03 300 027 0115 004486 37	861 251	876 251
U I B NABEUL	136 745	136 745
UBCI	9 425	9 424
ATTIJARI BANK 9322	36 275	68 371
TOTAL	<u>1 058 240</u>	<u>1 145 200</u>

NOTE 5 : NOTES RELATIVES A L'ETAT DE

RESULTATD/ ETAT DE RESULTAT :

D1 : REVENUS :

Le solde de cette rubrique s'élève à **4 997 920 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de

5 365 546 DT au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
VENTE M/SES EXONORE	-	17 279
VENTES DE M/SES HT A 7%	69 133	89 421
VENTES DE M/SES A 19%	4 928 787	5 258 846
<u>TOTAL</u>	<u>4 997 920</u>	<u>5 365 546</u>

D2 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES

Le solde de cette rubrique s'élève à **4 684 397 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **5 055 843 DT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
VARIATION DES STOCKS	26 440	<17 095>
ACHATS CARBURANTS	30 592	40 969
FOURNITURES DE BUREAU	1 505	1 289
ACHATS DE MARCHANDISES	<559>	16 288
ACHATS DE M/SES 19%	4 619 992	5 007 537
FRAIS/ACHAT	700	1 663
R R R OBTENUES	-	<185>
FRAIS /ACHATS BOISSONS	5 727	5 377
<u>TOTAL</u>	<u>4 684 397</u>	<u>5 055 843</u>

D3 : CHARGES PERSONNEL :

Le solde de cette rubrique s'élève à **200 696 DT** au 31 décembre 2021 contre **257 030 DT** au 31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
CHARGES DE PERSONNEL	171 750	218 645
ASS ACCIDENT DE TRAVAIL	848	1 057
CHARGES SOCIALES LEGALES	28 098	35 037
CHARGES PLS LIES A MODIF COMPT	-	2 290
<u>TOTAL</u>	<u>200 696</u>	<u>257 030</u>

D4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à **184 489 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **192 656**

DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
FOURNITURE CONSOMABLE PNEMATIQUE	3 131	4 197
ACHATS NON STOCKES	314	385
ELECTRICITE	2 533	2 584
EAUX	206	300
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	18 808	11 059
ENTRETIEN ET REPARATION	24 168	23 344
ASSURANCE MAT.TRANSPORT	7 438	6 329
ASSURANCE INCENDIE+VOL	2 797	2 797
AUTRES SERVICE EXTERIEUR	495	1
REMUNERAT? D'INTERM.ET HONORAIRES	74 246	74 742
HONORAIRES EXERCICES ANTERIEURS	3 882	
PUBLICITE.PUBLIC.RELAT.PUBL	2 127	812
TRANSPORT/ACHATS	3 607	10 308
DEPLACEMENT.MISSIONS ET RECEPTION	2 131	1 624
FRAIS POSTEAUX ET FR TELECOM	5 994	8 684
SERVICES.BANCAIRES ET ASSIMILES	1 710	2 966
AUTRE SERVICE EXTER LIE A 1 MODIF COMPTA	-	-1 444
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	1 904	11 558
COTISATION ET DONS	672	621
TENUE DE TRAVAIL	1 290	1 440
JETONS DE PRESENCE	-	1 025
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES LIES MOD COM	-	420
TFP	3 392	5 157
FOPROLOS	1 696	2 578
TAX/C.A NON RECUP.TCL	11 878	14 453
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 327	2 121
TAXES/VEHICULES	4 743	4 596
<u>TOTAL</u>	<u>184 489</u>	<u>192 656</u>

D5 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Le solde de cette rubrique s'élève à **5 707 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **8582DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
CHARGES D'INTERETS	5 770	8 262
AUTRES CHARGES INTERET (PENA FISCAL+SOCI	-	414
PRODUITS FINANCIERS	<63>	<94>
<u>TOTAL</u>	<u>5 707</u>	<u>8 582</u>

D6: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à **145 927 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **32 996 DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AUTRES PERTES ORDINAIRES	12 026	32 996
PERTE ORDINAIRE	D6.1 133 901	-
<u>TOTAL</u>	<u>145 927</u>	<u>32 996</u>

D6.1 Le montant de la perte ordinaire correspond à une avance payée à l'administration fiscale sans la constatation du passif correspondant à l'impôt à payer. L'engagement signé avec l'administration fiscale est fait déduction faite de cette avance.

D7: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à **117 365 DT** au 31 décembre 2021 contre un solde de **24 338 DT** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AUTRES GAINS EXCEPTIONNELS	95 336	21 404
PRODUITS DIVERS ORDIN LIES MODIF COMPT	12 329	2 734
GAINS EXTRAORDINAIRES	-	200
REPRISE PROV POUR DEPR ELEMENT FINANCIER	9 700	-
<u>TOTAL</u>	<u>117 365</u>	<u>24 338</u>

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 Engagements reçus

La société « EL KARAMA » -SA au 31 décembre 2020 n'a aucun engagements reçus.

6.2 Engagements donnés :

6.2.1 La société a contracté des emprunts auprès de la Banque National Agricole ci-après détaillés

- Un crédit d'une valeur de 1 200 KDT durant l'année 2000 ;
- Un crédit d'une valeur de 100 KDT durant l'année 2012 ;
- Un crédit d'une valeur de 90 KDT durant l'année 2016 ;
- Un crédit d'une valeur de 150 KDT durant l'année 2016.

Pour sûreté et garantie de remboursement, la société a hypothéqué en rang utile la totalité du terrain dont elle est propriétaire, sis aux alentours du gouvernorat de Nabeul, titulaire du Titre Foncier numéro 664011, dénommé « HAYET 216 » et couvrant une superficie égale à 5392 m².

6.2.2 La société a contracté un emprunt auprès de l'Union International des Banques pour un montant de 250 KDT en 2002 remboursable sur 5 ans.

Pour sûreté et garantie de remboursement, la société a hypothéqué en rang utile les parts indivis dont elle est propriétaire détenues au niveau du titre foncier n°560838, dénommé « Mnouar El jazi », couvrant une superficie totale de 2 451 m², sis à 300 mètre-Sud de BIR CHALLOUF, longeant la route principale n :° 15 gouvernorat de Nabeul.

6.2.3 La recette des finances a grevé les deux terrains préalablement mentionnés du privilège du Trésor en guise de sûreté réelle spécifique destinée à garantir le recouvrement de l'impôt pour un montant total de 581 450,534 DT dont 212 093,461 DT sur le Terrain dénommé « Mnouar El jazi » et le reliquat sur l'autre terrain dénommé « HAYET 216 » soit pour une valeur de 363 357,073DT.

NOTE 7 : NOTES RELATIVES AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

La société et en vertu de l'article 67 de la loi de finance 2022 relatif à l'amnistie fiscale, a signé deux arrangements avec les deux recettes de finance de Nabeul, le premier avec la recette de finance

« rue de France » pour un montant qui s'élève à 1 318 499,494 DT à rembourser sur 12 trimestres, le deuxième avec la recette de finances « Rue Taeib Mhiri » pour un montant qui s'élève à 350 373,486 DT à rembourser sur 10 trimestres.

En bénéficiant de l'amnistie fiscale, la société a eu droit à l'abandon des pénalités de contrôle, des amendes de retard et des frais de poursuite pour un montant de 1 015 997,548 DT. De ce fait, la société est redevable envers le trésor public pour un montant de 1 668 872,980 DT. A ce titre, il convient de mentionner que durant l'exercice 2022 et jusqu'à la date de l'élaboration de notre rapport, la société a payé la somme de **395 707,490 DT**.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/ 2021

Messieurs les actionnaires de la société «EL KARAMA » SA

Rue 64 , Bir Challouf 8000 Nabeul

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1- Opinion avec réserves:

Nous avons effectué l'audit des états financiers, de la société « **EL KARAMA** » SA arrêtés au 31 décembre 2021, qui comprennent le bilan, l'état du résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net bilan de **3 083 225 DT** et un résultat déficitaire de **518 807 DT**.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section

« fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A l'issue de nos travaux nous devons formuler les réserves suivantes :

- Les immobilisations corporelles de la société n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice. Cette situation en plus d'être contraire aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 relatives au système comptable des entreprises, elle ne permet pas de vérifier l'assertion relative à l'existence.
- Nous n'avons pas reçu des réponses à nos demandes d'information adressées aux clients, aux fournisseurs, aux banques, à l'avocat de la société. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- La société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. L'avis de résultat du contrôle fiscal émis par l'administration fiscale porte sur un complément

d'impôts et taxes de l'ordre de 1 483 200 DT en principal et en intérêt. La société a fait un recours auprès du Tribunal de Première Instance de Nabeul ; Lequel Tribunal a prononcé un jugement en date du 09 juin 2021 stipulant l'abattement du montant du complément d'impôts et taxes de 1 483 200 DT en principal et en intérêt à 690 839 DT principal et en intérêt.

- Au cours de nos travaux d'audit, nous n'avons pas pu obtenir les états financiers de la société Néapolice de commerce et de Distribution » SNCD arrêté au 31 décembre 2021, certifiés ; laquelle société est détenue majoritairement par la société « EL KARAMA ». De ce fait, on ne peut pas se prononcer sur l'assertion relative à la correcte évaluation des titres de participation détenus par la société « EL KARAMA » dans le capital de la « SNCD » au 31 décembre 2021.

3- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les actionnaires de la société ont décidé d'annuler l'opération de l'augmentation du capital telle que prévue par l'assemblée générale extraordinaire du 27/08/2012. Le montant souscrit en principale, libéré et annulé a été imputé à la date du 31 décembre 2013 au niveau de la rubrique « compte courant actionnaire ». Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 18/04/2015.
- Les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées qu'elle a subi. Conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée pour régulariser la situation préalablement mentionnée en procédant soit, à la réduction, soit à l'augmentation du capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes.
- Le 30 janvier 2019 une procédure de redressement judiciaire a été déclenchée conformément à la réglementation juridique en vigueur.
Le 18 janvier 2021, le tribunal de première instance de Nabeul a validé et a déclenché le plan de restructuration judiciaire de la société.

4- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle

des états financiers conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n : 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires pour nous assurer de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur. Nous avons constaté, à ce titre, que la société « **EL KARAMA SA** » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportent aux transactions sur le capital.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis Le 21 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

Insaf ELFEHEM

RAPPORT SPECIAL

Sur les conventions réglementées de

l'exercice 2021 Messieurs les actionnaires de la société « EL

KARAMA » SA

RUE 65 BIR CHALLOUF 8000 NABEUL

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons ci-joint notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a avisés d'aucune opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2- Opérations réalisées au cours des exercices antérieurs :

Les opérations réalisées au cours des exercices antérieurs et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se détaillent ci-après :

- Le compte courant associé de l'actionnaire Madame Sameh GUIRAS présente au 31 décembre 2021 un solde créditeur de 40 000 DT qui consiste à une avance de liquidité non génératrice d'intérêt effectuée dans le cadre la mise en œuvre du plan de redressement tel que approuvé par le Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 18 janvier 2021.
- Le compte débiteurs divers de la société « SNCD » SA, société de groupe, présente au 31 décembre 2021 un solde débiteur de 110 DT.
- Le compte courant associé de l'actionnaire M. Rachid SDDADI présente au 31 décembre 2021 un solde créditeur de 406 590 DT correspondant à la somme d'argent avancée par l'actionnaire au titre de l'augmentation du capital annulée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/04/2015.

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers la Présidente du Conseil d'Administration se composent d' :

- Un salaire annuel brut fixe de 12 000 DT, fixé en vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 07 avril 2018;
- Un complément de salaire annuel brut de 21 176, 470 DT, fixé en vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2015.

Les obligations et engagements envers la Présidente du Conseil d'Administration tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

En DT

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	33 176,470	72 529,410

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis Le 21 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

Insaf ELFEHEM